

Info Courses de chevaux

VOLUME 2 • NUMÉRÉ 4 • 2018

AUTOMNE 2018



Photo © 2018 Mr. Will Wong

Dans ce numéro

- Message de la présidente
- Bourses de formation d'Equine Guelph pour les membres de l'industrie des courses de chevaux de l'Ontario
- Travailler ensemble : Résumé de la séance d'information sur les dossiers médicaux des chevaux
- Aperçu des règles : 3.04 (Standardbred) et 4.14 (Thoroughbred)
- Légalisation du cannabis
- Évaluation des nouvelles règles fondées sur des normes concernant la température
- Règles de 2018
- Rapports de courses : Une lecture profitable
- Site Web de la CAJO : Du nouveau sur le portail des courses

Info Courses de chevaux est la publication de la Commission des alcools et des jeux de l'Ontario (CAJO) destinée à l'industrie des courses de chevaux de l'Ontario. Des exemplaires imprimés sont disponibles dans les hippodromes et auprès des associations de l'industrie. Tous les numéros du bulletin peuvent aussi être consultés en ligne, dans les deux langues officielles, à www.agco.ca/fr.

Nous vous invitons à nous transmettre vos idées et vos commentaires. Pour toute suggestion de sujets à aborder dans nos prochaines publications, ou pour recevoir *Info Courses de chevaux* ainsi que d'autres publications de la CAJO au sujet des courses de chevaux en version électronique, veuillez écrire à l'adresse connect@agco.ca ou composer le 416 326 3614.

Message de la présidente



Grace Kerr

Comme le temps file! J'ai l'impression d'avoir tout juste inauguré la saison, et l'automne est déjà à nos portes. L'année a été occupée – et productive – pour la CAJO et l'industrie des courses.

Jusqu'ici cette saison, nous avons pu admirer les prouesses de nombreux chevaux parmi les trois races, notamment celles du Quarter Horse COUNTRY BOY,

qui a battu un vieux record d'hippodrome à Ajax Downs, celles de WONDER GADOT et de PINK LLOYD, qui ont tous deux livré des performances mémorables, et celles de McWICKED, qui a volé une importante victoire au redoutable néozélandais LAZARUS au Canadian Pacing Derby.

À titre d'organisme de réglementation, la CAJO s'efforce sans cesse de fournir, d'une façon pertinente et adaptée, des bases solides à l'industrie. C'est pourquoi, après consultation des intervenants, des partenaires de l'industrie et de groupes de travail, plusieurs nouvelles règles et initiatives ont été mises

en œuvre cette année à l'appui des mesures de modernisation des processus réglementaires et d'amélioration de la transparence de la Commission. Nous poursuivons nos efforts en ce sens.

Je souhaite à tous les titulaires de licence et intervenants de l'industrie le meilleur des succès pour le reste de l'année, de même que de joyeuses fêtes.

Cordialement,



S. Grace Kerr
Présidente du conseil de la CAJO

« La CAJO s'emploie à favoriser l'équité, l'intégrité et la sécurité des courses de chevaux en Ontario, tout en renforçant la confiance du public, en allégeant le fardeau administratif et en modernisant la réglementation des courses de chevaux. »

Bourses de formation d'Equine Guelph pour les membres de l'industrie des courses de chevaux de l'Ontario



Grâce au soutien de plusieurs familles et organisations favorisant la formation de défenseurs de la santé et du bien-être des chevaux parmi la relève professionnelle de l'industrie, Equine Guelph offre deux bourses de formation, soit les bourses commémoratives Stuart Stocks et Roger L'Heureux. Les dates limites de dépôt des candidatures sont le 15 novembre 2018 pour la bourse commémorative Stuart Stocks, et le 27 novembre 2018 pour la bourse commémorative Roger L'Heureux. Pour obtenir de plus amples renseignements ou poser votre candidature, rendez-vous à l'adresse suivante (en anglais seulement) :

www.equineguelph.ca/education/tuition_awards.php

Travailler ensemble : Résumé de la séance d'information sur les dossiers médicaux des chevaux

Le Bureau des stratégies pour la participation des intervenants souhaite remercier la trentaine de vétérinaires agréés par la CAJO qui ont participé à la séance d'information sur les dossiers médicaux des chevaux, le 26 juillet dernier. Le Dr Adam Chambers, chef des services vétérinaires, Tyler Durand, enquêteur de la CAJO pour l'industrie des courses, et la Dre Kim Lambert, registraire adjointe aux pratiques de qualité de l'Ordre des vétérinaires de l'Ontario, étaient présents. Cette séance d'information traduit la volonté de la Commission d'améliorer l'équité, l'intégrité et la sécurité des courses de chevaux en Ontario ainsi que de créer des occasions de dialoguer avec les intervenants du secteur.

Comme le stipulent les règles sur les courses, les entraîneurs dont les chevaux de course¹ doivent être examinés par un vétérinaire sont tenus de faire appel à un vétérinaire agréé par la Commission².

La liste des vétérinaires agréés par la CAJO se trouve ici : www.agco.ca/fr/horse-racing/veterinaires-agrees-par-la-cajo

Quel est le rôle de la CAJO relativement aux dossiers médicaux des chevaux? En vertu de l'article 26.1 de la *Loi de 2015 sur les licences de courses de chevaux*, la CAJO a le droit d'exiger qu'on lui transmette les dossiers médicaux des chevaux pour les examiner dans le cadre de ses inspections. Les règles sur les courses et la Loi stipulent que les vétérinaires sont tenus de mettre à la disposition de la CAJO tout dossier médical demandé. Pour obtenir des précisions concernant les exigences des règles sur les courses, rendez-vous au www.agco.ca/fr/cajo-en-bref/legislation-et-conformite/regles-sur-les-courses-et-directives.

Pourquoi la CAJO s'intéresse-t elle aux dossiers médicaux? Les dossiers médicaux sont un élément essentiel des inspections de la Commission, dont l'objectif final est de favoriser l'amélioration de la santé et de la sécurité des chevaux, des jockeys et des conducteurs.

Qu'est-ce qu'un dossier médical? La CAJO utilise la définition proposée dans les exigences et les normes de pratique professionnelle de l'Ordre des vétérinaires de l'Ontario³ (en anglais seulement) :

<https://cvo.org/Resources/Professional-Practice-Standards-and-College-Policy/Medical-Records-and-Information.aspx>.

Si vous souhaitez adresser une question à l'Ordre concernant les dossiers médicaux, communiquez avec la Dre Susan Sabatini au 1 800 424 2856, poste 2401.

NOTES:

- 1 En Ontario, un « cheval de course » est un cheval qui a participé à une course au cours des 60 derniers jours ou qui participera à une course dans les 60 jours à venir.
- 2 Des dérogations à cette règle sont prévues pour les régions mal desservies par les vétérinaires de chevaux agréés par la CAJO ou à des fins de traitement d'urgence. Les entraîneurs doivent demander une dérogation en application de l'article 29.13 des règles sur les courses de chevaux Thoroughbred.
- 3 Les règles 27.16.04 et 8.10.04 applicables aux courses de chevaux Thoroughbred et Standardbred, respectivement, stipulent que les vétérinaires agréés par la CAJO doivent répondre aux exigences de l'Ordre des vétérinaires de l'Ontario.

Aperçu des règles : 3.04 (Standardbred) et 4.14 (Thoroughbred)

CHANGEMENT D'ADRESSE

La *Loi de 2015 sur les licences de courses de chevaux* et les *règles sur les courses de la CAJO* exigent que les titulaires de licence avisent rapidement la Commission de tout changement d'adresse.

Alors que la CAJO poursuit la mise en place de ses services en ligne destinés au secteur des courses de chevaux, il est particulièrement important que les coordonnées de tous les titulaires de licence soient à jour.

- **Loi de 2015 sur les licences de courses de chevaux, partie III** - Délivrance de licences, article 24 : Chaque titulaire de licence, au plus tard cinq jours après que survient le changement, signifie un avis écrit au registraire de tout changement d'adresse aux fins de signification.
- **Règles 3.04 (Standardbred) et 4.14 (Thoroughbred)** - Un titulaire de licence doit soumettre au registraire un avis écrit de toute modification à son adresse permanente au plus tard cinq (5) jours après le changement.



Légalisation du cannabis

Le gouvernement du Canada a annoncé qu'il sera légal, dès le 17 octobre 2018, d'acheter, d'avoir en sa possession et de consommer du cannabis à des fins récréatives. L'Ontario s'est doté d'une nouvelle loi sur le cannabis qui, si elle entre en vigueur, visera aussi bien les particuliers et que les entreprises. Cette nouvelle loi stipule que :

- nul ne doit fumer, y compris à l'aide d'un atomiseur, du cannabis dans un lieu public clos, un lieu de travail clos ou tout autre lieu sans fumée (l'interdiction s'étend aux établissements titulaires d'un permis de la CAJO);
- la CAJO réglementera les magasins privés de vente de cannabis récréatif dans le but de veiller à ce que ces magasins détiennent un permis et soient ouverts d'ici le 1er avril 2019.

À compter du 17 octobre 2018, seule la Société ontarienne du cannabis sera autorisée à vendre du cannabis récréatif en ligne, et tout achat de cannabis récréatif en ligne devra être fait auprès cet organisme.

Les inspecteurs de la CAJO continueront de surveiller les établissements pour prévenir toute activité illicite. Pour obtenir de plus amples renseignements, n'hésitez pas à communiquer avec la CAJO en vous rendant sur **le portail en ligne iCAJO**, ou en composant le 416 326 8700 ou le 1 800 522 2876 (sans frais en Ontario).

RAPPEL

Le clodronate et le tiludronate ont été ajoutés à l'annexe contenant la liste des drogues interdites chez les chevaux de course publiée par l'Agence canadienne du pari mutuel. Le dépistage de ces substances a débuté le 1er août 2018. Pour obtenir de plus amples renseignements, composez le **1 800 268 8835** ou écrivez à cpmawebacpm@agr.gc.ca.

TENEZ-VOUS AU COURANT!



SUIVEZ-NOUS SUR TWITTER :

@AGCO_RACING

@CAJO_COURSES

Évaluation des nouvelles règles fondées sur des normes concernant la température

En avril, la CAJO a imposé à l'industrie de nouvelles règles fondées sur des normes concernant la température. Les règles prévoient que, lorsque la température se situe à l'intérieur de certaines plages correspondant à des conditions extrêmes, des précautions supplémentaires doivent être prises. Cependant, la façon de procéder est laissée à la discrétion des hippodromes.

Par un beau dimanche ensoleillé d'août, sachant que le mercure devait atteindre 30 degrés, nous avons décidé de rendre visite aux vétérinaires de l'hippodrome de Woodbine pour constater la façon dont les règles y sont appliquées et évaluer leur efficacité.

Le Dr Darryl Bonder, vétérinaire officiel de l'hippodrome de



PINK LLOYD © 2018 Janine Haq

Woodbine, et son collègue le Dr John Starmer ne tarissent pas d'éloges au sujet des nouvelles mesures mises en place cette saison, notamment en ce qui a trait à la présence de seaux d'eau glacée, d'éponges et de couteaux de chaleur dans les paddocks, les aires prévues pour desseller les chevaux et le cercle du vainqueur. Pour souligner l'importance d'une intervention proactive, le bureau du vétérinaire de l'hippodrome a distribué aux entraîneurs, aux

palefreniers et aux aides-écuyers des brochures et des listes de vérification concernant les mesures de sécurité à prendre en cas de forte chaleur avant le jour de la course, le jour même et dans le cercle du vainqueur.

L'hippodrome compte six stations équipées de boyaux d'arrosage pour rafraîchir les chevaux avant la course, lorsqu'ils se rendent au paddock et après la course et la sortie au galop pour se rendre à l'aire prévue pour desseller les chevaux. Le fonctionnement de ces stations est assuré par le personnel de barrière et Warren Wilcox, le conducteur d'ambulance, qui ont tous, aux dires du Dr Bonder, pris toutes les



mesures nécessaires pour s'assurer que les chevaux peuvent se rafraîchir. « Entre chaque course, l'eau chauffe dans les boyaux, ce qui n'est pas très opportun. Le personnel de barrière veille à ce que l'eau soit fraîche et prête à utiliser lorsque les chevaux reviennent de la course. » Des seaux d'eau glacée ainsi qu'un réservoir d'eau muni d'un long boyau d'arrosage (ci-dessus) se trouvent, prêts à l'emploi, dans l'ambulance pour chevaux et le camion du vétérinaire, qui ne sont jamais bien loin.



Le D' Darryl Bonder (à gauche) et le Dr John Starmer

Un registre des incidents et des abandons liés à la température est également conservé dans le camion du vétérinaire. Cette information est consultée et étudiée avec soin afin de trouver des façons d'améliorer encore le système. Cette année, par bonheur, le registre recense peu d'incidents majeurs. Dans le passé, la chaleur extrême pouvait être à l'origine de deux ou trois blessures par saison, mais jusqu'ici, une seule a été recensée à l'hippodrome de Woodbine.

Lorsqu'une journée est caractérisée comme « à haut risque », la direction de l'établissement et le personnel de barrière en sont avisés dès que possible le matin, et des mesures sont immédiatement prises pour renforcer la sécurité. « L'efficacité des règles est indéniable », affirme le Dr Bonder, « et elles font l'unanimité. »

Lorsque des changements aux règles sont envisagés, le point de mire des discussions est toujours le bien-être des chevaux. Les nouvelles règles semblent bien répondre à cet impératif, entre autres grâce aux efforts de chacun.



Photo: John Watkins

RESSOURCES UTILES

- Annulation le jour de la tenue des courses : www.agco.ca/sites/default/files/temperature_standards_for_web_0.pdf
- Sources météorologiques officielles : www.agco.ca/horse-racing/official-weather-sources
- Les soins des chevaux en cas de forte chaleur : infographie d'Ontario Racing (en anglais seulement) : <http://ontarioracing.com/News-and-Racing-Results/News/2018/Hot-weather-care-for-your-horse-Ontario-Racing-In.aspx>

RÈGLES DE 2018

L'impression des nouvelles règles sur les courses de chevaux de race Standardbred et Thoroughbred ou Quarter Horse est en cours, et elles seront distribuées cet automne aux hippodromes et aux associations de l'industrie. Les documents sont offerts en français et en anglais. La partie principale présente de nombreuses directives existantes, et l'index a été mis à jour.



Rapports de courses : Une lecture profitable

Les rapports de courses ont vu le jour dans le cadre d'un programme pilote lancé en 2017 dans certains hippodromes. En voyant l'enthousiasme suscité par ces rapports, la CAJO a commencé à en publier pour chaque hippodrome de l'Ontario au printemps 2018.

Les rapports de courses rendent compte des décisions importantes prises pendant les courses par les officiels de courses de la CAJO et comprennent d'autres renseignements ayant une influence sur chaque programme de courses. Ils fournissent aux parieurs de l'information supplémentaire pour les paris et permettent aux participants des courses de mieux comprendre les raisons des décisions prises pendant les courses. La publication des rapports améliore la transparence, de même que la compréhension de ce que font les officiels de courses « en coulisse », notamment en ce qui concerne les réexamens, les changements apportés le jour de la course et les enquêtes. De plus, des vidéos des courses principales et des courses distinctives sont utilisées en complément des rapports comme outils de formation des officiels de courses afin d'améliorer l'uniformité des pratiques.

Roy Robinson, qui fréquente l'hippodrome Ajax Downs depuis cinq ans, affirme que jusqu'ici, « le processus décisionnel a toujours été très opaque ». Devenu un lecteur assidu des rapports, il apprécie tout particulièrement la fenêtre qu'ils ouvrent sur ce qui se passe en coulisse. Il aimerait, pour des raisons de clarté, que les rapports contiennent moins de sigles, mais il constate également une amélioration constante du contenu.

Jennifer Morrison, handicapée de longue date et grande amatrice de courses, appuie sans réserve la publication des rapports, qu'elle dit être « un ajout appréciable à l'univers des courses de chevaux en Ontario ». Elle explique que, comme handicapée, le fait de savoir pourquoi un événement s'est produit, et non seulement qu'il s'est produit, modifie sa façon de prendre des décisions. Dans le passé, lorsque la participation d'un cheval était annulée à la dernière minute, les amateurs ne pouvaient qu'en présumer la raison. Le cheval était-il blessé? Malade? Aujourd'hui, comme il est possible de savoir que l'annulation est, par exemple, simplement due à la perte d'un fer, la perspective est toute autre. Il en va de même lorsque l'on sait pourquoi un cheval a été disqualifié ou n'a pas terminé une course. Le fait de savoir qu'un examen a été réalisé après la victoire d'un cheval dont la cote était de 80/1 ou après qu'un cheval a été victime d'interférence rassure les gens quant au fait que « quelqu'un s'occupe de la situation ». Bien qu'elle dise souhaiter que les rapports fournissent encore plus d'information, Mme Morrison est très heureuse de l'amélioration des communications.

“ La communication de ces rapports au public est un pas important vers la transparence complète. Elle inspire confiance aux amateurs et aux parieurs quant à la façon dont est réglementé le sport. ”

LES RAPPORTS DE COURSES OFFICIELS PEUVENT ÊTRE CONSULTÉS SUR LES SITES SUIVANTS :

CAJO	Tous les hippodromes (anglais)	www.agco.ca/content/race-reports
CAJO	Tous les hippodromes (français)	www.agco.ca/fr/content/rapports-de-courses
Ajax Downs	Quarter Horse (anglais)	www.ajaxdowns.com/horsemen/agco-official-race-reports/
Fort Erie	Thoroughbred (anglais)	www.forterieracing.com/agco-information
Standardbred Canada	Tous les hippodromes (anglais)	www.standardbredcanada.ca/content/agco-official-race-reports.html
Woodbine	Thoroughbred (anglais)	www.woodbine.com/horsepeople/

SITE WEB DE LA CAJO : DU NOUVEAU SUR LE PORTAIL DES COURSES

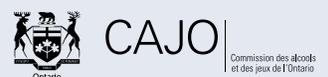
La CAJO a récemment mis à jour le **portail des courses de chevaux sur son site Web**, afin de faciliter la consultation des renseignements les plus demandés.



Informations pour vous

- [Avis à l'industrie - courses de chevaux](#)
- [Approuvé Date de la Course Calendrier](#)
- [Aller de l'avant : réforme de la réglementation des courses de chevaux et participation des intervenants](#)
- [Règles sur les courses et directives](#)
- [Info Courses de chevaux](#)
- [Sources météorologiques officielles](#)
- [Rapports de courses](#)
- [Données sur les tests positifs de chevaux](#)
- [Ressources de l'industrie](#)
- [Bulletins d'information](#)

Info Courses de chevaux



Ce bulletin est publié par la **Commission des alcools et des jeux de l'Ontario** pour fournir aux titulaires de licence et aux parties intéressées des renseignements sur les mesures législatives portant sur les courses de chevaux et les questions connexes. Les suggestions d'articles et les commentaires des lecteurs sont les bienvenus.

Rédaction
 Commission des alcools et des jeux de l'Ontario
 Bureau 200
 90, avenue Sheppard Est
 Toronto (Ontario) M2N 0A4
connect@agco.ca

Renseignements généraux
 416 326 8700 ou 1 800 522 2876 (sans frais en Ontario)
 Questions en ligne : www.agco.ca/fr/iCAJO
 Web : www.agco.ca/fr

AVAILABLE IN ENGLISH